



FICHE DE PROCURATION
Président(e)s Comités Régionaux
& Départementaux

Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire
du 07 Avril 2018 à La Chapelle sur Erdre

Cette fiche est à retourner **IMPERATIVEMENT avant le 23 Mars 2018**

à l'adresse suivante : a.gaudry@handisport.org

A n'utiliser que si vous ne pouvez pas être présent(e) à l'Assemblée Générale de la Chapelle sur Erdre

En cas d'impossibilité par voie postale à :

Fédération Française Handisport
à l'attention de **Mme Aline GAUDRY**
42, rue Louis Lumière / 75020 PARIS

Nom :

Prénom :

Région ou Département représenté(e) :

.....

donne pouvoir à **Mme, Mr** (représentant délégué du Président) :

.....

N° de licence :

pour me représenter lors de l'Assemblée Générale de la **Fédération Française Handisport** du **07 Avril 2018** et participer à tous les votes qui interviendront.

Fait à.....le

Signature du (de la) Président(e)

Titre III – Article 2 « Le Président du Comité Départemental Handisport peut librement confier son mandat à tout membre élu de son Comité Directeur de son Département. »

Article 3 « Le Président du Comité Régional Handisport peut librement confier son mandat à tout membre élu de son Comité Directeur de sa région. Les Comités régionaux handisport ou les ligues d'Outre-mer, Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte peuvent confier leur mandat à tout représentant d'un Comité Régional Handisport de métropole. »